

Vos questions / nos réponses

Refus de se soigner et problèmes avec la justice.

Par [Profil supprimé](#) Postée le 14/08/2015 14:39

Bonjour,

mon fils prend du cannabis depuis 2008, lorsqu'il avait 15 ans et peut-être il a pris aussi d'autres drogues. A cela s'ajoutent des troubles du comportement , mais il n'a pas pu être diagnostiqué car il ne s'est pas présenté aux entretiens que j'avais pris (psychiatres, hôpital, aide éducative de 15 à 17 ans). Pendant les entretiens avec son éducatrice ou l'assistant social (il fallait que je vienne ouvrir la porte, sinon il n'ouvrirait pas) il ne parlait pas, juste il attendait que cela se passe en regardant sa montre, et cela pendant 2 ans et demi. Donc, certaines questions n'on pas pu être approfondies, ni abordées.

Je me suis déjà tourné vers de nombreuses structures d'aide et de soutien pour moi, mais aujourd'hui j'arrive à saturation et ne supporte plus d'aller parler encore de lui. Par ailleurs, ma vie est tout à fait normale, je travaille et j'ai des loisirs. Cependant, je me suis isolée pas mal et je commence à déprimer. Ma famille est au courant de la situation, mais ils habitent loin.

Pendant les vacances, il a été arrêté par la police car il dealait dans la rue, ils l'ont emmenné menotté à la maison, ils ont trouvé 100 gr de cannabis et deux couteaux, la police a fouillé partout et cassé la porte de la cave qui était vide car j'avais tellement bien caché la clé que je ne me souvenais pas où elle se trouvait. J'ai dit la vérité et pu parler avec la police qui m'a accusé de laisser faire, cela m'a fait beaucoup de mal et je leur ai expliqué que j'avais déjà déposé "une main courante" l'été dernier pour "violences et menaces" envers moi. Je viens de déménager, mes voisins ont tout vu et cette humiliation me fait m'isoler encore plus.

Le soir même il a été libéré et je pensais que cela allait lui faire un choc, mais tout a recommencé, deux jours après il a retiré tout son argent de la banque, il sort le soir malgré mes interdictions, dort toute la journée et ne fait aucune démarche, il ne va même pas au Pôle Emploi déposer son dossier de demandes d'allocations auxquelles il aurait droit, car il avait travaillé un an jusqu"à décembre 2004 dans l'association "passerelle".

Ma question est la suivante: puis-je faire appel à la justice pour qu'il quitte mon domicile et me rende les clefs de mon appartement, car il ne respecte pas le fameux "cadre", je lui ai donné 15 jours pour faire quelques démarches (consulter l'Etape, déposer son dossier au Pôle emploi, régulariser sa situation vis à vis de la sécurité sociale, payer des amandes pour consommation, réparer sa voiture) Je lui ai demandé de s'installer ailleurs, mais il est toujours là et il ne me rende pas les clefs. Je vis tout seule, avec son frère, si j'essaye de les lui prendre , je crains un accès de violence de sa part. Actuellement je dois m'absenter et j'ai d'énormes angoisses de le laisser tout seul à cause du gaz et d'autres oubliés. Si j'appelle à la maison pour me rassurer, il ne répond pas.

Merci pour votre réponse.

Mise en ligne le 20/08/2015

Bonjour,

La situation que vous nous exposez est complexe et nous comprenons que vous vous sentiez démunie, épuisée et déprimée.

Il nous semble qu'il serait utile de maintenir un soutien. Un soutien pour vous aider à faire face à son comportement, un soutien personnel concernant votre souffrance et un soutien pour accompagner votre fils vers son autonomie.

Nous ignorons si votre fils présente des troubles psychiques, mais il semble bloqué dans une colère entre autres qu'il peut manifester par ses actes transgressifs et violents. Il semble également ne pas parvenir à acquérir son autonomie malgré ses tentatives vaines à travers le trafic dans lequel il est impliqué. Car nous le savons si le trafic permet d'acquérir facilement d'importantes sommes d'argent, il ne permet pas une stabilisation et insertion sociale et se fait au prix d'une liberté et/ou d'une prise de risque importante.

Nous serions tentés de vous proposer de trouver des interlocuteurs pour vous aider à faire quitter le foyer familial à votre fils et à favoriser son installation dans un logement qui lui conviendrait.

Vous pouvez contacter une assistante sociale d'un centre de soins en addictologie et prendre rendez-vous ensemble pour discuter des demandes de logement qu'il pourrait demander. Cette démarche vous permettrait de respecter votre cadre, les conditions que vous avez fixées mais avec un délai plus souple que les deux semaines que vous proposez.

Vous pourriez redemander un soutien ou aborder la question avec une autre approche. Par exemple demander des consultations de thérapie familiale. Certains centres de soins en addictologie proposent de telles consultations. Sa présence n'est pas systématiquement obligatoire. Il faut au minimum deux membres de la famille. Et s'il est présent et qu'il refuse de parler, sa présence aura déjà un impact. Cette approche permet de ne pas focaliser le problème sur une seule personne ou une seule thématique (la drogue par exemple). Elle favorise, de plus, une amélioration de la communication au sein d'un groupe ou d'une famille. Lui pourrait se sentir inclus dans une volonté d'échange au sein de la famille et aidé par la présence d'un tiers se sentir plus apaisé.

Nous vous proposons l'adresse de deux centres de soins en addictologie que vous connaissez peut-être déjà. Il est intéressant de noter que le « CSAPA Convergence » propose des consultations de thérapie familiale. Le « CSAPA AVAPT » si vous ne le connaissez pas peut présenter une alternative. Cette adresse est d'autant

plus intéressante qu'elle propose des consultations avec une assistante sociale contrairement au « CSAPA Convergence ».

Enfin, sachez que notre ligne peut également vous proposer un soutien, une écoute ponctuelle. Elle est ouverte de 8h à 2h, 7j/7j au 0800 23 13 13. L'appel est anonyme et gratuit depuis un poste fixe. Depuis un portable il vaut mieux composer le 01 70 23 13 13, l'appel est alors non surtaxé.

Nous espérons que vous trouverez le soutien nécessaire pour que vous et votre fils franchissiez cette nouvelle étape.

Bien cordialement.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

CSAPA Addictions France

57, avenue Pierre Sémard
84000 AVIGNON

Tél : 04 90 13 37 50

Site web : www.addictions-france.org

Accueil du public : Le lundi de 11h30 à 17h, le mardi de 8h30 à 19h et le jeudi de 8h30 à 19h, mercredi de 8h30 à 17h, le vendredi de 8h30 à 16h

Secrétariat : Le lundi de 11h30 à 17h, le mardi de 8h30 à 19h et le jeudi de 8h30 à 19h, mercredi de 8h30 à 17h, le vendredi de 8h30 à 16h

Consultat° jeunes consommateurs : La Consultation Jeunes Consommateurs (12-25 ans) du CSAPA se tient à Cavaillon le mercredi de 14h à 17h

[Voir la fiche détaillée](#)

CSAPA Ressources Cap 14

4 avenue Saint Ruf
84000 AVIGNON

Tél : 04 90 82 15 94

Site web : www.groupe-sos.org

Accueil du public : Lundi, mardi, mercredi : 9h30-13h et 14h-18h / Jeudi : 9h30-13h et 16h-18h / Vendredi : 9h30-13h et 14h-17h

Substitution : Lundi, mardi, mercredi : 9h30-12h30 / jeudi : 9h30-11h30 / vendredi 9h30-12h

Autre : Accueil spécifique pour les femmes les mercredis entre 14h à 17h (puis réouverture tout public de 17h à 18h)

[Voir la fiche détaillée](#)